

## PROMOTION HIVER

AFIN DE FAVORISER LA PROMOTION DE LA DESTINATION À L'ANNÉE, TOURISME GASPÉSIE DÉSIRE AIDER LES ENTREPRISES QUI METTENT SUR PIED UNE NOUVELLE OFFENSIVE PROMOTIONNELLE HIVERNALE.

### Période visée :

1 novembre 2021 au 31 mars 2022

**Date de dépôt :** en continu, jusqu'à épuisement des budgets. Premier arrivé, premier servi.

**Montant :** remboursement de 30% des frais de promotion de l'initiative uniquement, jusqu'à concurrence de 5 000 \$.

TG DISPOSE  
D'UNE ENVELOPPE DE  
**20 000 \$**

### Pour être admissible, les projets doivent :

- Être une nouvelle initiative.
- Viser la période du 1 novembre 2021 au 31 mars 2022, en tout ou en partie.
- Créer de la valeur ajoutée, en incitant à voyager à cette période (rabais, offres, forfaits, programmation ou activité spéciale)
- Inclure un budget de promotion
- Être mis en place par une entreprise membre de TG.
- Viser une clientèle québécoise, hors du territoire de la Gaspésie touristique et/ou les provinces maritimes.

### Comment ça fonctionne?

- 1. Soumettez votre dossier par courriel** à [judith@tourisme-gaspesie.com](mailto:judith@tourisme-gaspesie.com) en incluant un résumé du projet, les objectifs à atteindre, les indicateurs de performance, les actions de promotion ainsi qu'un estimé de votre budget de promotion.
- 2. Recevez une confirmation** de l'admissibilité de votre projet ainsi qu'un estimé du montant qui vous sera alloué.
- 3. Réalisez votre projet.**
- 4. Soumettez une demande de remboursement** en incluant les factures, les preuves de paiement ainsi qu'une facture à l'attention de Tourisme Gaspésie pour le montant entendu.
- 5. Fournissez un bref rapport de la performance du projet avant le 30 avril 2022** en incluant un retour sur les objectifs et la performance des différents indicateurs.

\*Le montant remboursé est calculé selon les dépenses avant taxes. Il peut varier à la baisse en fonction des dépenses réelles, mais ne pourra être ajusté à la hausse compte tenu des ententes prises avec l'ensemble des membres. Un maximum de 5 000 \$ par initiative sera remboursé, peu importe le nombre d'entreprises y collaborant.